

Règlement du Jeu Concours – « On vous rembourse votre voiture »

Article 1 : Organisateur et durée du Jeu Concours

La SA à Directoire SOCIETE FINANCIERE DUBOIS ANDRE (SOFIDA), inscrite au RCS d'Arras sous le N° 349 466 672 dont le siège social est situé au 1220 Avenue Winston Churchill - 62400 Béthune, organise un jeu concours intitulé "On vous rembourse votre voiture" du 10 Mars 2025 08h00 au 16 Mars 2025 18h00, dans toutes les concessions du groupe SOFIDA Auto listées ci-dessous :

| Entité / Etablissement | Nom Commercial | Adresse | CP | Ville |
|-----------------------------|--|--|-------|--------------------|
| SODIAMA | CITROËN Abbeville - SOFIDA Auto | 113 route d'Amiens - BP 90214 | 80100 | Abbeville |
| SODIVA | PEUGEOT Valenciennes - SOFIDA Auto | 136 rue Jean Jaures | 59410 | Anzin |
| SOFIDAP Armentières | PEUGEOT Armentières - SOFIDA Auto | 29, avenue Pierre Brossolette | 59980 | Armentières |
| SAPDA | CITROËN Beauvais - SOFIDA Auto | 26 avenue des Censives | 60000 | Beauvais Tille |
| SAPDA | DS STORE Beauvais - SOFIDA Auto | 26 avenue des Censives | 60000 | Beauvais Tille |
| SOCCA | CITROËN Berck - SOFIDA Auto | ZI de la Vigogne - Route d'Abbeville | 62600 | Berck |
| LES CHEVRONS SOFIDA Béthune | CITROËN Béthune - SOFIDA Auto | 329, avenue du Président JF Kennedy | 62400 | Béthune |
| SOFIDAP Béthune | PEUGEOT Béthune - SOFIDA Auto | 329, avenue du Président JF Kennedy | 62400 | Béthune |
| SOFIDAP Boulogne | PEUGEOT Boulogne-sur-mer - SOFIDA Auto | 128, boulevard de la Liane | 62200 | Boulogne-sur-mer |
| SOFIDAP Bruay-la-Buissière | PEUGEOT Bruay-la-Buissière - SOFIDA Auto | ZA de la Porte Nord - 39 rue des Frères Lumières | 62700 | Bruay-la-Buissière |
| SNAB Calais VW | VOLKSWAGEN Calais - SOFIDA Auto | 1900, rue Yervant Toumaniantz | 62100 | Calais |
| LES CHEVRONS SOFIDA Calais | CITROËN Calais - SOFIDA Auto | 361, avenue Antoine de Saint Exupéry | 62100 | Calais |
| SOFIDAP Calais | PEUGEOT Calais - SOFIDA Auto | 361, avenue Antoine de Saint Exupéry | 62100 | Calais |
| SADAC | CITROËN Compiègne - SOFIDA Auto | 16 rue du Fonds Pernant | 60200 | Compiègne |
| SADAC | DS SALON Compiègne - SOFIDA Auto | 16 rue du Fonds Pernant | 60200 | Compiègne |

| | | | | |
|----------------------------------|---|--|-------|----------------------|
| ADN | FIAT Compiègne - SOFIDA Auto | 16 rue du Fonds Pernant | 60200 | Compiègne |
| SOVEDA | CITROEN Douai - SOFIDA Auto | ZAC du Luc, rue Albert Einstein | 62400 | Dechy |
| SOVEDA | DS STORE Douai - SOFIDA Auto | ZAC du Luc, rue Albert Einstein | 59187 | Dechy |
| SOFIDAP Douai | PEUGEOT Douai - SOFIDA Auto | ZAC du Luc, rue Albert Einstein | 59187 | Dechy |
| SODENA | PEUGEOT Denain - SOFIDA Auto | 121 rue Pierre Beriot | 59220 | Denain |
| LES CHEVRONS SOFIDA Dunkerque | CITROEN Dunkerque - SOFIDA Auto | Rue de l'Abattoir - ZAC Ecopark | 59640 | Dunkerque |
| LES CHEVRONS SOFIDA DS Dunkerque | DS STORE Dunkerque - SOFIDA Auto | Rue de l'Abattoir - ZAC Ecopark | 59640 | Dunkerque |
| SOFIDAP Dunkerque | PEUGEOT Dunkerque - SOFIDA Auto | Rue de l'Abattoir - ZAC Ecopark | 59640 | Dunkerque |
| SOGAMA | CITROËN Maubeuge - SOFIDA Auto | ZA de Longenelle Nord - 12 rue Edouard Follens | 59750 | Feignies |
| SOCAM | PEUGEOT Maubeuge - SOFIDA Auto | ZA de Longenelle Nord - 10 rue Edouard Follens | 59750 | Feignies |
| LES CHEVRONS SOFIDA Hazebrouck | CITROEN Hazebrouck - SOFIDA Auto | 88, route de Borre | 59190 | Hazebrouck |
| SOFIDAP Hazebrouck | PEUGEOT Hazebrouck - SOFIDA Auto | 28, route de Borre | 59190 | Hazebrouck |
| BEAUMONT AUTOMOBILES | PEUGEOT Hénin Beaumont - SOFIDA Auto | 1 Bd Fernand Darchicourt | 62210 | Hénin-Beaumont |
| SOFIDAP Lens | PEUGEOT Lens - SOFIDA Auto | 102, route de Lille, RN17 | 62218 | Loison-sous-Lens |
| ADN | FIAT Amiens - SOFIDA Auto | 3 Rue Laurent Lavoisier | 80330 | Longueau |
| LES CHEVRONS SOFIDA DS St Omer | DS STORE Saint-Omer - SOFIDA Auto | Avenue Gustave Courbet | 62219 | Longuenesse |
| DAMIDE | PEUGEOT Saint-Omer - SOFIDA Auto | Avenue Gustave Courbet | 62219 | Longuenesse |
| LES CHEVRONS SOFIDA Lens | CITROEN Lens - SOFIDA Auto | 2, route de Béthune | 62750 | Loos-En-Gohelle |
| SOPEMA | CITROËN Persan - SOFIDA Auto | Route de Clermont - BP 80023 | 95340 | Persan |
| SODIVA | PEUGEOT Saint Amand - SOFIDA Auto | Rue Louis Leblanc | 59230 | Saint-Amand-les-Eaux |
| SNAB Audi | AUDI Boulogne-sur-mer - SOFIDA Auto | ZI de la Liane - Boulevard de la Liane | 62360 | Saint-Leonard |
| LIANE AUTO | CITROËN Boulogne-sur-mer - SOFIDA Auto | 64 blvd de la Liane | 62360 | Saint-Leonard |
| SNAB Boulogne VW | VOLKSWAGEN Boulogne-sur-mer - SOFIDA Auto | 122, boulevard de la Liane | 62360 | Saint-Leonard |

| | | | | |
|-----------------------------------|--|---|-------|--------------------------------|
| LES CHEVRONS SOFIDA Saint Omer | CITROEN Saint-Omer - SOFIDA Auto | 116, rue de Calais | 62500 | Saint-Martin- Lez-Tatinghem |
| SADAC | OPEL Compiègne - SOFIDA Auto | Zac Du Camp Du Roy 364 av Jean Moulin | 60280 | Venette |
| SOVALDIA | CITROËN Valenciennes - SOFIDA Auto | ZI de la Tertiales - Chemin des Alliés | 59300 | Valenciennes |
| SOVALDIA | DS STORE Valenciennes - SOFIDA Auto | ZI de la Tertiales - Chemin des Alliés | 59300 | Valenciennes |

Article 2 : Conditions de Participation

Le jeu concours intitulé "On vous rembourse votre voiture" est ouvert aux particuliers, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées etc. La participation au jeu concours est automatique et se fait pour tout **achat d'un véhicule d'occasion** dans une concession du groupe SOFIDA AUTO listée précédemment pendant la période du 10 Mars 2025 08h00 au 16 Mars 2025 à 18h00 hors vente en ligne.

Seul le locataire ou l'acquéreur du véhicule participe.

La participation au jeu implique de la part de tous les participants quel qu'il soit l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et des résultats de sa mise en œuvre.

Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation immédiate de la participation du participant sans indemnité de la part de la Société.

Les participants n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu. Les informations fournies par le participant dans le cadre du jeu sont de sa responsabilité et toute erreur, anomalie, incohérence, intentionnelle ou non portant sur les informations communiquées par le participant sont de nature à entraîner sa disqualification.

Article 3 : Modalités de Participation

3.1 Les participants doivent effectuer un bon de commande pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion, soit par un achat comptant soit par un mode financement soit par une location, dans une concession du groupe SOFIDA AUTO pendant la période du jeu concours.

3.2 Les participants ayant réalisés un bon de commande d'un véhicule d'occasion seront automatiquement inscrits pour tenter de gagner le remboursement de leur véhicule à hauteur de 20 000 € TTC.

3.3 La personne peut refuser de participer en l'indiquant au concessionnaire ou en adressant un courriel à contact@sofida.fr

3.4 Les participants ayant annulé leur bon de commande lié à l'achat du véhicule ne seront plus éligibles au jeu.

Article 4 : Remboursement

4.1 Le montant du remboursement sera équivalent au montant total de l'achat du véhicule, dans la limite de 20 000 € TTC déduction faite des remises commerciale octroyées et des frais annexes pour un achat comptant. Pour un achat en location, le montant du remboursement sera équivalent au cumul de l'ensemble des loyers liés au contrat de location incluant le premier loyer et l'apport, toujours dans la limite de 20 000 € TTC.

4.2 Le remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours à compter de la date de livraison du véhicule d'occasion commandé, par virement bancaire sur le compte bancaire du gagnant.

4.3 Seule la livraison effective et le paiement intégrale du véhicule ou l'acceptation du dossier de financement peuvent rendre le gagnant éligible au remboursement. Si tel n'était pas le cas, un nouveau tirage au sort serait effectué sur un autre bon de commande.

4.4 La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit. La Société se réserve le droit de demander au gagnant tous documents nécessaires à l'attribution du lot. Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur, ni à leur échange, reprise ou remboursement pour quelque cause que ce soit.

Article 5 : Conditions Médiatiques

5.1 Le gagnant s'engage à participer à la réalisation d'une remise de chèque fictive dans les 30 jours suivant le tirage au sort ou lors de la livraison du véhicule.

5.2 Le gagnant accepte que des photos et/ou vidéos de la remise de chèque fictive soient diffusées sur les réseaux sociaux et sites internet de SOFIDA AUTO et de ses concessions citées dans l'article 1.

Article 6 : Tirage au Sort et Annonce du Gagnant

6.1 Le tirage au sort aura lieu le lundi 24 mars 2025.

6.2 Le gagnant sera contacté par téléphone dans les 10 jours suivant le tirage au sort.

6.3 Le résultat du jeu concours sera annoncé sur les réseaux sociaux de SOFIDA Auto et ses concessions citées dans l'article 1.

6.4 Le gagnant devra confirmer son acceptation du lot dans un délai de 7 jours après avoir été contacté. Le remboursement du véhicule sera effectué sous réserve de la fourniture de toutes les informations et documents nécessaires à l'Organisateur, de la livraison effective du véhicule commandée, de son règlement intégrale ou le cas échéant de l'acceptation de son dossier de financement.

6.5 Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de lui envoyer son gain, ou si elles ne sont pas envoyées dans le délai requis, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

La Société ne pourra être tenue responsable dans le cas de défaillances techniques quant à la notification électronique du gain. Sans communication de ces informations de la part du gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de gagnant.

Le lot ne pourra être remis à une autre personne que le gagnant.

Article 7 : Données Personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du jeu concours seront utilisées uniquement pour l'organisation du jeu et ne seront pas transmises à des tiers.

Article 8 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 9 : Litiges

Toute contestation relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par SOFIDA Auto.

Article 10. Modification :

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou suspendre le jeu en cas de nécessité ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

Mise à jour du règlement :

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions du présent règlement par un simple avenant, en ce compris la durée du jeu si des impératifs opérationnels ou un cas nécessité l'imposent, sous réserve d'en informer les participants en concession par voie d'affichage.

Le participant renonce expressément à toute réclamation ou contestation relative à une quelconque modification apportée au règlement par la Société.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations figurant dans le règlement seraient considérées comme illégales, nulles, inopposables ou inapplicables par une décision de justice, les autres stipulations du règlement resteront en vigueur.

Suspension du jeu

La Société se réserve le droit, à sa discrétion, de modifier ou suspendre le jeu et le règlement, pour quelle raison que ce soit, à tout moment et sans engager sa responsabilité, et de limiter ou

restreindre la participation au jeu. La Société ne saurait être tenue responsable pour la modification ou la suspension du jeu, et aucun dédommagement ou rémunération ne sera due aux participants.

11. Limitation de responsabilité

La Société ne saurait être tenue responsable de toutes perturbations, à la fois sur le réseau Internet ou des difficultés d'accès au jeu liées à un grand nombre de connectés ou de participants. Elle ne peut en aucune manière être tenue responsable des coupures de communication ou d'accès, des pertes de données, des virus informatiques ou de tout préjudice direct ou indirect quel qu'il soit, éventuellement subi par un participant avant pendant et après sa participation au jeu.

La Société ne saurait en outre être tenue responsable de tous faits ou dommages qui ne leur seraient pas directement ou indirectement imputables, notamment résultant des fautes ou du retard par les participants ou encore d'un cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

En conséquence, les participants renoncent à tout recours contre la Société et ses préposés pour des dommages et/ou préjudices qu'ils pourraient subir dans le cadre du jeu.

La Société ne sera en aucun cas tenue responsable des conséquences de la disqualification d'un participant du fait de la violation par ce dernier du règlement.

12. Droits des participants / Données personnelles

Les participants autorisent la Société à utiliser leurs données personnelles dans le cadre du jeu pour la participation, la gestion du jeu et pour leur remettre les lots éventuels.

La Société, en sa qualité de responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour la mise en œuvre du jeu et s'engage au strict respect de la législation en vigueur concernant le respect de la vie privée des participants.

Le terme « Données Personnelles » désigne l'ensemble des informations nominatives ou non permettant d'identifier directement ou indirectement un participant

Le terme « traitement » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel.

Les données ainsi collectées sont destinées uniquement aux services concernés de la Société aux seules fins du jeu concours.

Les données personnelles sont susceptibles d'être conservées pendant la durée indispensable à la réalisation du présent jeu.

Conformément à la législation en vigueur, les participants ont la possibilité d'exercer leurs droits pour accéder, rectifier, effacer les données, limiter leurs traitements, s'y opposer et demander la portabilité de celles-ci. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Ces droits s'exercent soit par courrier électronique adressé à : dpo@sofida.fr ou par courrier postal à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO) – Sofida Auto – 1220 Avenue Winston Churchill 62400 Béthune

Fait à Béthune le 18/02/25